

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Autres légales

7374783601 - DL

AVIS

En application des articles L.441-16 a et L.470-2 V du Code de commerce, une amende de 12 000 euros a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à l'encontre de la société S.A.S DALKIA ELECTROTECHNICS FAB, pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs.

La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

7375222301 - DL

SARL Arnaud de RENEVILLE et Laurent GUILLOU

Notaires associés
61, rue Nationale - BP 155
56304 PONTIVY

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 5 octobre 2000, Mme Gisèle Marie LE GALLIC née DAVID à Guern (56310), le 26 septembre 1925, veuve de M. Joachim Marie LE GALLIC, demeurant de son vivant à Pontivy (56300), 8, rue des Noyers, décédée à Pontivy (56300), le 15 juin 2024, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Arnaud de RENEVILLE, notaire à Pontivy (56300), 61, rue Nationale, le 8 août 2024 dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du tribunal judiciaire de Lorient.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Arnaud de RENEVILLE.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Régime matrimonial

7375392401 - RM

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Grégoire LEVESQUE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée « Xavier CHABRAN Pierre-Yves BOUTIN Grégoire LEVESQUE Caroline PERRIN Charlotte BAUMARD Antoine HERCÉ, notaires associés », titulaire d'Offices Notariaux à Vannes, 24, rue des Chanoines et Parc d'Innovation de Bretagne Sud, 8, rue Henri-Becquerel, CRPCEN 56002, le 13 août 2024, a été effectué un apport à communauté constituant un aménagement de régime matrimonial entre :

M. Yannick Ange Marie JEGO, retraité, né à Brunoy (91800) le 5 avril 1961 et Mme Michèle Dominique Suzanne BOYER, retraitée, née à Le Palais (56360) le 8 mars 1956 demeurant ensemble à Le Palais (56360) Lieudit Bordilla, mariés à la mairie de Saint-Avé (56890) le 8 novembre 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification depuis.

Lequel changement consiste en l'apport de biens immobiliers propres de Mme Michèle JEGO née BOYER à la communauté existante entre les époux.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

7375219501 - RM

OFFICE NOTARIAL DU BOULEVARD DES BELGES

20, boulevard des Belges - BP 170
76003 ROUEN CEDEX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Me Hervé GUÉROULT, notaire à Rouen, le 2 mai 2024 il résulte que M. Benoit Marie Pierre DELARUELLE, né le 5 mai 1955 à Déville-lès-Rouen (76250) de nationalité française, et Mme Isabelle Claude Marie Monique MERCERON, son épouse, née le 4 août 1954 à Chambéry (73000) de nationalité française, demeurant ensemble Sarzeau (56370), 9 bis, chemin du Muriau, mariés à la mairie de Chamousset (73390) le 28 juillet 1979, initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et actuellement sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur changement de régime matrimonial reçu par Me Alain DESPORTES, notaire à Rouen (76000), le 17 juillet 1990, homologué par le TGI de Rouen, le 18 novembre 1991, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant en cas de dissolution par le décès, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Hervé GUÉROULT, notaire à Rouen (76000).

7375142601 - RM

MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 8 août 2024 dressé par Me Antoine HERCÉ, notaire à Vannes (56), M. Pascal Guy André RIO né le 14 octobre 1968 à Vannes (56), demeurant à Vannes (56) 1 Ter, avenue de la Marne, Résidence l'Hippocampe ; Et Mme Isabelle Denise Raymonde RIO née TORLAY. Né(e) le 21 mai 1965 à Redon (35), demeurant à Vannes (56) 9, boulevard du Colonel Remy apt 7 - résidence Camille Claudel, mariés le 3 juin 2006 à Vannes sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Pour avis,
Le Notaire.

Avis administratifs

7374746201 - AA

Commune de CAMPÉNÉAC

Aliénation du chemin rural
n° 44

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024/57A en date du 29 juillet 2024, Mme le maire de la commune de Campénéac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural n° 44.

L'enquête publique se déroulera du 4 septembre 2024 à 9 h 00 au 21 septembre 2024 à 12 h 00 à la mairie de Campénéac.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de Campénéac ainsi que sur le site internet : <https://www.campeneac.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, pendant le délai d'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Campénéac, soit du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Campénéac, 10, place de la mairie, 56800 Campénéac, ou par courriel à mairie@campeneac.fr

À cet effet, M. Jean-Paul BOLÉAT, ingénieur en chef des T.P.E. en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il tiendra ses permanences en mairie de Campénéac les :

- Mercredi 4 septembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.

- Samedi 21 septembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à Mme le maire de la commune de Campénéac dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenu à la disposition du public à la mairie de Campénéac et sur le site internet de la commune de Campénéac pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la commune de Campénéac sera amenée à se prononcer par délibération sur l'aliénation du chemin rural n° 44.

Vie des sociétés

7375392001 - VS



Dénomination :

RESTARMOR

Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 150 000 euros
Siège social : 31, place Jules-Ferry
56100 LORIENT
328 069 786 RCS Lorient

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2024, l'associé unique a décidé de nommer M. Benjamin Isaac KERJOUAN, demeurant à Lorient (56100), 4, rue Paul-Gauguin, en qualité de directeur général à compter du 1er août 2024 et pour une durée indéterminée.

Mention sera portée au RCS de Lorient.

Pour avis
La Gérance.

7375384901 - VS



LE RICHELIEU

Société par actions simplifiée
Capital social : 347 760 euros
Siège social :
31, place Jules-Ferry
56100 LORIENT
304 890 890 RCS Lorient

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2024, l'associé unique a décidé de nommer M. Benjamin Isaac KERJOUAN demeurant à Lorient (56100), 4, rue Paul-Gauguin, en qualité de directeur général à compter du 1er août 2024.

Mention sera portée au RCS de Lorient.

Pour avis,
La Gérance.

7375284301 - VS

OASIS SERVICES

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 3, rue de Prague
56100 LORIENT
RCS Lorient 517 415 600

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'un procès-verbal en date du 12 août 2024, l'assemblée générale a décidé :

- de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau,

- et en conséquence, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée demeurent inchangés, seul le siège social a été transféré de 46, avenue de la Perrière à Lorient (56100) à 3, rue de Prague à Lorient (56100).

Le capital de la société reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 actions.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme : la société, précédemment sous forme de Sarl, a adopté celle de la société par actions simplifiée.

Administration : avant sa transformation en société par actions simplifiée, la société était administrée par Eliane MARSOLLIER, gérante, demeurant à Lorient (56100), 3, rue de Prague.

Sous sa nouvelle forme, la société est administrée pour une durée indéterminée par l'ancienne gérante sus-désignée.

Pour avis.

7375383901 - VS



Dénomination :

SAS HINJ

Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 500 045 euros
Siège social : 31, place Jules-Ferry
56100 LORIENT
809 269 913 RCS Lorient

MODIFICATIONS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2024, l'associé unique a décidé des modifications suivantes :

- M. Vincent KERJOUAN cesse ses fonctions de directeur général à compter du 1er août 2024 ;

- M. Benjamin KERJOUAN et M. Sébastien KERJOUAN sont chacun maintenus en qualités de directeur général.

Mention sera portée au RCS de Lorient.

Pour avis
La Gérance.

7375287001 - VS



FAGO

Société civile immobilière
Au capital de 169 980,65 euros
Siège social : 7, rue des Peupliers
56100 LORIENT
411 512 858 RCS Lorient

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 juin 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Le Chesnay-Rocquencourt (78150), 4, Square Debussy, résidence Odéon à compter du 6 juin 2024.

L'article "siège social" des statuts a été corrélativement modifié.

Radiation du RCS de Lorient et immatriculation au RCS de Versailles.

Pour avis
La Gérance.

7375019201 - VS



GREECE 88

SAS
Au capital de 284 860 euros
Ancien siège social : Les Branchettes
35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS
Nouveau siège social :
allée des Villes Jeffs
3, ZAC du Rahun
56200 LA GACILLY
978 639 250 RCS Rennes
En cours de transfert
au RCS de Vannes

MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision unanime en date du 1er août 2024, il a été décidé de :

- de nommer présidente la société VANNAIMOT, dont le siège social se situe à La Gacilly (56200), allée des Villes Jeffs, 3, ZAC du Rahun, en remplacement de la société ITM ALIMENTAIRE OUEST, démissionnaire ;

- de constater la fin du mandat du directeur général, Pascal LOUIS et de ne pas pourvoir à son remplacement ;

- de modifier la dénomination de la société qui, à compter de ce jour, devient « JEFFS DISTRIBUTION », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- de transférer le siège social de la société de Argentré-du-Plessis (35370), Les Branchettes à La Gacilly (56200), allée des Villes Jeffs, 3, ZAC du Rahun à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Présidente.

7375389801 - VS



SCI YAPA

Société civile immobilière
Capital social : 20 000 euros
Siège social :
31, place Jules-Ferry
56100 LORIENT
393 717 152 RCS Lorient

NOMINATION D'UN GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2024, les associés ont décidé de nommer M. Benjamin Isaac KERJOUAN demeurant à Lorient (56100), 4, rue Paul-Gauguin, en qualité de gérant à compter du 1er août 2024 et pour une durée indéterminée.

Mention sera portée au RCS de Lorient.

Pour avis,
La Gérance.

7374883801 - VS

CAP CODE

Société d'avocats
13, rue de Châtillon - BP 60435
35004 RENNES Cedex
capcode.eu

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte signé électroniquement en date du 2 août 2024, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SCI DE L'ETANG.
Forme : société civile immobilière.

Siège : 27, rue des Halles 56000 Vannes.

Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire quel que soit le mode d'acquisition ; et plus généralement la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apports en société.

Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées sur appel de fonds de la gérance.

Apport en numéraire : 1 000 euros.
Gérants : M. Mickaël COUSIN, né le 13 mai 1976 à Redon (35) et demeurant à Vannes (56000) - 110, route de Trehuinec. M. Nicolas MUNIZ né le 13 juin 1972 à Rennes (35) et demeurant 7, allée de Sableguay 56000 Vannes.

Cession de parts : les parts se transmettent librement entre associés. Mais elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société et même au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé (si ledit conjoint, ascendant ou descendant n'est pas déjà associé) qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés. L'associé cédant participe au vote.

Immatriculation au Greffe de Vannes.
Pour insertion,
La Gérance.

7375151201 - VS

TRAITEUR DE PARIS PONTIVY

Société à responsabilité limitée
à associée unique
au capital de 4 002 198,60 euros
Siège social :
rue Hélène et Victor Basch
56300 PONTIVY
RCS Lorient 393 757 067

CHANGEMENT DE GERANT

L'associée unique, par décisions en date du 12 juin 2024, a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du 12 juin 2024, pour une durée indéterminée, M. Christophe LECARME, demeurant 120, quai Louis Bleriot (75016) Paris, en remplacement de M. Denis PIGNAULT, démissionnaire.

Pour avis,
Le Gérant.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324 - 35063 Rennes cedex